

Edito

Dans l'environnement instable que nous connaissons, certains d'entre vous se pose la question de savoir si leurs dépôts sont en sécurité dans leur banque.

Cette question légitime trouve sa réponse en 2 points essentiels en ce qui concerne le Crédit Maritime :

- **Le capital du Crédit Maritime est détenu par ses clients sociétaires et non des actionnaires.** Notre capital n'est donc pas soumis aux variations du cours de la bourse et reste donc intact, quelles que soient les turbulences sur les marchés financiers. Par ailleurs, le Crédit Maritime n'a aucun actif «toxique» dans son bilan, n'ayant aucune activité pour compte propre et investissant ses ressources exclusivement sur le développement de l'économie régionale. Conformément aux orientations fixées par son Conseil d'Administration auprès de sociétaires soucieux de la sécurité financière de la Caisse Régionale et désireux de contribuer au développement de l'économie régionale.

- **Le Crédit Maritime est adossé à un grand groupe bancaire français : le Groupe BPCE,** second Groupe bancaire français. Cet adossement permet de garantir en second niveau la sécurité des dépôts des clients du Crédit Maritime, sans contrepartie.

Le dossier de cette édition est consacré à l'Épargne dans lequel vous découvrirez nos différentes formules d'épargne et les taux de rémunération attractifs que nous vous proposons pour 2012.

Bonne lecture,

Yvan Parrot
Directeur Général

Relevé de compte en ligne : Faites un geste pour l'environnement !



Aujourd'hui, le Crédit Maritime vous donne la possibilité d'agir concrètement en faveur de la planète.

Découvrez le service « Documents électroniques » qui vous permet de consulter gratuitement vos relevés de compte en ligne en vous connectant à votre espace Cyberplus. Pratique, écologique, gratuit, vous les consultez quand vous le souhaitez.

ATOUS

- Ce service est gratuit* et accessible à tout moment depuis votre espace Cyberplus.
- Vous gagnez du temps et de l'espace : plus de papier à trier et classer !
- Vous participez à limiter la consommation de papier et donc à protéger notre environnement.

Vos comptes bancaires sur votre smartphone et votre tablette

Consultez vos comptes et réalisez vos opérations bancaires sur iPhone®, iPad® et téléphones Android® grâce aux applications Cyberplus pour mobiles.

Vous n'êtes pas encore abonné(e) à Cyberplus ? Votre conseiller Crédit Maritime est à votre disposition pour étudier avec vous la formule d'abonnement la plus adaptée à vos besoins.



Le Crédit Maritime agit pour l'environnement : Du papier 100% recyclé et des encres végétales sont utilisés pour ce journal.

Épargner oui, mais pas à n'importe quel prix !

En ces temps chahutés, l'épargne revient au devant des préoccupations des ménages.

- ⇒ « Je ne sais pas de quoi l'avenir sera fait, je mets de l'argent de côté, je prends mes précautions ».
- ⇒ « Je prépare le financement d'un projet ou d'une dépense et je souhaite limiter le plus possible le recours à un crédit ».
- ⇒ « Je veux assurer l'avenir de mes enfants pour qu'ils préparent et démarrent leur vie active dans les meilleures conditions ».

Pour répondre à ces besoins bien légitimes, le Crédit Maritime Atlantique dispose bien entendu d'une palette de produits d'épargne adaptée.



D'accord, mais où se cache la vraie bonne nouvelle ?



⇒ **Pour 2012, nous avons boosté plusieurs formules d'épargne avec des taux de rémunération très attractifs.**

> LES LIVRETS

Le Livret Privilège*

Livret réservé aux particuliers détenteurs d'un Livret A au plafond
 Montant minimum : 10 euros
 Montant maximum : 20 000 euros
Rémunération : 2.50% taux nominal annuel (au 1er janvier 2012)

Le Livret Plus*

Livret réservé aux particuliers détenteurs d'un LDD (Livret de Développement Durable) au plafond.
 Montant minimum : 7000 euros
 Montant maximum : 150 000 euros
Rémunération : 2.15% taux nominal annuel (au 1er janvier 2012)

> LES DÉPÔTS À TERME : CAT* ET CATIP*

- **Le CAT* (Compte A Terme)** est un produit d'épargne **pour les particuliers et les entreprises** dont la rémunération est fixée à l'avance. Le montant est déposé sur le CAT en une seule fois au départ (minimum de 1500€), il n'y a aucun plafond de versement.

- **Le CATIP (Compte A Terme à Intérêts Progressifs)** est un CAT dont la rémunération augmente au fur et à mesure que le temps passe. **Votre fidélité est récompensée.**

Quelques exemples de notre offre au 1er janvier 2012 :

CAT 24 mois* : **2,90% taux nominal annuel brut** CAT 36 mois* : **3.40% taux nominal annuel brut**
 CAT 48 mois* : **3,80% taux nominal annuel brut**

> LES PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT

Offre spéciale pour les Plans Epargne Logement (PEL) :

50€ offerts** aux détenteurs d'un CAT ou CATIP arrivant à échéance en 2012 qui replacent leurs fonds sur un PEL du Crédit Maritime Atlantique, avec un versement initial minimum de 5000 euros.

Pour découvrir notre offre de produits d'épargne, n'hésitez pas à contacter votre conseiller en agence qui réalisera un avec vous un Bilan Epargne.

* Les intérêts sont soumis aux prélèvements fiscaux et sociaux (prélèvements libératoires forfaitaires ou IRPP, CSG et CRDS). Voir conditions en agence - ** Voir détails de l'offre en agence.
 Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Atlantique - Société coopérative à capital variable dont le siège social est situé au 35 rue Bobby Sands - 44815 Saint-Herblain Cedex - RCS Nantes 778 150 615 - Immatriculation ORIAS n° 07 022 952
 Vous pouvez vous opposer sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection auprès de votre Crédit Maritime, « service des Marchés », 35 rue Bobby Sands - 44815 Saint-Herblain Cedex - Crédit photos: Thinkstock

